

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réuni le 11 mars 2020 à 14H00
Séance n°4

- Sur 40 membres,

Étaient présents ou représentés les 35 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Elisabeth PECOU
Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Luc PRONZATO
M. Philippe PAQUIS

Collège des Autres Enseignants

M. Marcel CARBILLET
M. Marc DALLOZ
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX

Collège des BIATSS

M. Florent DAUPHIN
M. Erwan PHILIPPE
M. Pascal CREMOUX

Collège des Etudiants

Mme Manon QUEMENEUR
M. Nicolas SIRVENT
M. Baptiste WALINSKI

Représentants des membres d'UCA

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Loïc MONDOLONI, CAL
Mme Elise TOSI, SKEMA
Mme Aurélie PHILIPPE, CNRS
M. Philippe CASTAGNONE, INRAE
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. François PARIS, CIRM

Représentant des collectivités territoriales

Mme Véronique PAQUIS, Métropole NCA

Membres absents ayant donné procuration

M. Philippe CHARVIS, IRD à Mme Elisabeth PECOU
M. Didier ABADIE, ERACM à M. Philippe PAQUIS
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design
M. Thierry LANZ à M. Pascal CREMOUX
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK à M. Marc DALLOZ
M. Jérôme VIAUD, CAP AZUR à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Philippe PAQUIS
M. Pierre KORNPROBST à Mme Elisabeth PECOU
M. Jeanick BRISSWALTER à M. Pascal CREMOUX
Mme Maryline CRIVELLO, Pr de l'AMU à M. Marc DALLOZ
Mme Barbara MEAZZI à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND

Etaient absents ou excusés les 5 membres suivants :

Mme Christine MALOT
M. Dominique NOBILE, INSERM
M. Charles GUEPRATTE, CHU
M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06
Mme Maureen CLERC, INRIA

Invités présents

M. Xavier LATOUR, EUR LEX
M. Johan MONTAGNAT, EUR DS4H
Mme Anne VUILLEMIN, EUR HEALTHY
M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable
Mme Anne NAVARRO, DAF
M. Eric NASICA, VP Finances
M. Stéphane MARFISI, Commissaire aux Comptes du cabinet MAZARS
M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes du cabinet KPMG
Mme Geneviève GAUDET, Rectorat de Nice
Mme Nadine GROSSO

La séance débute à 14h00. Elle est présidée par M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

3

Préambule

Le quorum physique indispensable à l'approbation du budget rectificatif est atteint. Ce conseil ne sera pas présidé par M. Jeanick BRISSWALTER en raison d'un déplacement important à Paris, Il s'en excuse auprès des membres du conseil. Ce conseil se déroule dans un contexte hors du commun ; l'épidémie au coronavirus qui sévit actuellement nous conduit à organiser une réunion d'information, demain à 13H, qui permettra de faire un point de situation et à laquelle sont conviés tous les représentants des personnels.

Depuis déjà deux semaines une cellule de crise a été mise en place, elle se réunit deux fois par jour afin de compiler toutes les données qui nous parviennent via une adresse dédiée. Ces informations sont transmises au Recteur de Région PACA. Il semble que, pour l'instant, notre département et notre établissement en particulier soient épargnés. Aucun cas au sein des personnels et des étudiants n'a été signalé hormis un cas sans gravité dans un établissement-composante. Toutes les dispositions ont été prises pour faire face à une dégradation de la situation. Tous les directeurs et directrices de composantes ont été réunis pour la préparation du plan de continuité administrative et pédagogique dans le cas d'une fermeture de notre établissement. Les fiches du ministère explicatives nous ont été adressées. Elles nous indiquent comment opérer des cours et des examens à distance. L'information des mesures préventives est largement diffusée. Les consignes officielles, que l'on s'efforce d'appliquer, sont aussi communiquées. L'établissement s'évertue à sauvegarder le juste équilibre entre le maintien de ses missions fondamentales, la continuité du service public et la préservation de la santé de sa communauté.

Echanges

Dès réception des consignes à appliquer pour une éventuelle fermeture de l'établissement l'annonce sera aussitôt faite par tous les biais (listes de diffusions, site web, réseaux sociaux...) à l'ensemble de la communauté universitaire par la cellule de crise (M. Emmanuel Tric, M. Marc Dalloz, M. David Darmon, M. Philippe Ritter, M. Franck Blanc, M. Guillaume Bara).

Globalement, des procédures ont été envisagées pour assurer la continuité de service (quid des expériences en cours dans les laboratoires, astreintes de certains personnels ...). Tous les directeurs et directrices de composante, d'unité de recherche, de service ont été mobilisés à la préparation de la trame du plan de continuité administrative et pédagogique (déjà élaborée en 2009 mais qui nécessite un important travail de mise à jour des process).

Un message vient d'être adressé aux directeurs et directrices de composantes qui préconise, si possible et opérationnelle, une mise en route dès à présent des enseignements à distance. Dans une même mesure, il est d'ores et déjà essentiel de penser et d'appliquer la continuité administrative.

Une réunion est prévue demain à 13H au théâtre Valrose avec tous les élus du comité technique et du comité hygiène et sécurité pour évoquer ce seul sujet.

L'établissement n'est pas concerné par l'éventuelle réquisition des élèves en santé par la préfecture pour les besoins de santé publique. Toutefois le directeur de l'UFR Médecine sera informé et impliqué dans cette procédure.

4

Rajout de 3 points à l'ordre du jour :

1 Attribution de bourses sur critères sociaux et au mérite concernant l'EUR DS4H : approuvé à la majorité des voix et trois abstentions

2 Autorisation du conseil donnée au Président pour engager des actions en justice (malfaçons de la piscine Fielding, présence d'un Food truck abandonné sur le campus Carlone) : approuvé à l'unanimité des voix.

3 Nomination des directeurs et directrices provisoires des départements disciplinaires (pour une année, délai qui permettra l'organisation des futures élections) : approuvé à la majorité des voix et sept voix contre.

Echanges

Un membre regrette d'être informé du seul point de vue de la gouvernance qui ne lui permet pas de se faire une opinion éclairée. C'est malheureusement la problématique des rajouts à l'ordre du jour (que l'on évite autant que faire se peut).

Par ailleurs un rappel sur le respect des règles de diffusion des documents de travail aux membres et de leur usage est fait. Ces documents n'ont pas vocation à être communiqués en amont de la séance à la communauté, amendés de commentaires. Ils permettent aux membres de formuler un avis sur les points qu'ils traitent, qui, lui, sera en accès public. A titre d'exemple, des extraits commentés du document relatant la politique financière de l'établissement (qui sera présentée en séance et qui a fait l'objet d'une présentation en conseil académique) ont été diffusés au sein d'un laboratoire.

Un membre souligne qu'il s'agit en l'état de recueillir l'avis et l'analyse de collègues et non de faire un débat politique, bien que discutable et légitime puisqu'il peut s'inscrire dans un cadre démocratique.

Cependant la nature des annotations du document ne semblait pas appeler un avis ou encore une analyse mais plutôt de faire connaître la position critique de l'émetteur.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

Quelques remarques sont formulées :

- A propos de la communication syndicale (page 4) « *Il est ensuite fait mention d'un appel à un rassemblement par les trois organisations syndicales (SUD CGT FSU) pour vendredi dernier qui n'a pas été diffusé par l'établissement alors qu'un message sur l'annonce de la tenue d'une assemblée générale diffusé par le même biais quelques jours plus tôt a, lui, été modéré. Il est répondu que les 3 modérateurs des listes de diffusion des messages syndicaux ne sont plus en fonction, l'établissement va y remédier car il n'y a aucune volonté de censurer l'expression syndicale.* » L'explication donnée sur la non diffusion des messages, à savoir l'absence de modérateur de la liste de diffusion doit être repositionnée dans le texte. Il est répondu qu'il s'agit bien de ratés de communication et non d'une volonté de censurer l'information syndicale.

5

- Sur le point 8 (page 13) « *Un débat sur un « master » concerné est engagé car il s'agit d'un « master payant » pour lequel un bilan est demandé. Ce diplôme est en réalité un Diplôme d'établissement, il fera l'objet d'une évaluation mais ce sujet est sans réel rapport avec l'Institut fédératif soumis à l'approbation du Conseil* ». Il aurait été souhaitable nommer la personne qui a pris la parole et a spécifié que ce Master payant est, en fait, un diplôme d'établissement.

- Au préambule (page 4) la mention « **De l'avis général**, il faut à présent que nous puissions prendre connaissance de cette loi pour éviter d'alimenter des spéculations nocives. » est impropre, il s'agit de l'avis du Président. Cette phrase est en lien avec « *Une lettre ouverte a été co-adressée par notre établissement, l'académie des sciences et les 10 universités IDEX au Président de la République* ». Il conviendra de l'accoler à la suite.

- A propos du point 2 (page 7) « *Modalités de mise en place du comité électoral consultatif – CEC* » Le vote semblait plutôt porter sur sa composition, ses attributions et son fonctionnement que sur les modalités de sa mise en œuvre. Il s'agit d'un terme générique, Il a été fait une application du code de l'éducation, la délibération reprecise ces modalités.

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2020 tel que modifié en séance est approuvé à la majorité des voix et une abstention.

PROCEDURE D'ATTRIBUTION AU MERITE ET SUR CRITERES SOCIAUX DE BOURSES DE MASTER AU BENEFICE DETUDIANTS FRANÇAIS OU ETRANGERS INSCRITS DANS LES MASTERS 1 ET 2 RELEVANT de l'EUR DS4H.

Présentation de M. Johan MONTAGNAT, Directeur de l'EUR Digital Systems for Humans - DS4H.

L'attribution de ces bourses requiert l'autorisation spécifique du conseil d'administration. Elles sont allouées dans le cadre d'un accord de mécénat de 2018 entre Facebook et 4 universités (UPEM (coordonnateur), UCA, Cergy Pontoise, Paris 13 Villetaneuse). Facebook finance des bourses de Thèse et de Master pour un montant global d'un million de dollars. Une bourse de thèse pour chacune des 4 universités et 6 bourses de Master sur deux ans dont deux bourses d'excellence et 4 bourses sur critères sociaux. L'EUR DS4H a été mandatée pour la gestion de cet accord de consortium selon les thématiques de l'accord ; l'intelligence artificielle, du numérique et de l'interaction entre les SHS et les STIC.

Les jurys de sélection ont été mis en place pour l'attribution d'une bourse d'excellence et deux bourses sur critère sociaux pour cette année.

Pour ce qui concerne la bourse d'excellence, la procédure est la suivante :

- Un appel à candidature au sein des 5 mentions de Master majeures de DS4H en octobre 2019,
- Une présélection des meilleures candidatures par les 5 responsables de Master,
- 5 candidatures à retenir (3 en informatique, 1 en MIAGE, 1 en Stratégie Digitale), Sur critères d'excellence académique uniquement (CV, relevés de notes),
- Un jury d'audition composé des responsables des parcours de M2, directeur, responsable et ingénieur pédagogique DS4H,
- Sélection sur critères d'excellence, motivation, plan de formation, projet de carrière,
- puis audition et classement des candidatures présélectionnées,

Pour ce qui concerne la les deux bourses sur critères sociaux, la procédure est la suivante :

- Identification de candidats par les services sociaux UCA,
- Sont éligibles les étudiants parmi les 5 mentions de Master majeures DS4H (service sociaux Droit, ISEM, Sciences),
- Sont éligibles les candidats dont la situation sociale est connue et suivie,
- Avec prise en compte des résultats académiques en second critère de sélection,
- Cinq étudiants à retenir
- Tous connus par les assistantes sociales UCA pour ne bénéficier d'aucun support familial et travaillant pour financer leurs études,
- Classement par un jury composé de la responsable du service social UCA, du directeur et du responsable pédagogique DS4H,

Une délibération du conseil autorisant ces procédures d'attribution - à l'instar de la délibération n° 2019-60 du 18 juillet 2019 portant sur la procédure d'attribution au mérite de bourses de Master et de bourses de Master 2 spécifiques au bénéfice d'étudiants français ou étrangers

inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche Physical Sciences and Engineering - permettra de débloquent la mise en paiement de ces bourses.

Elle portera également sur les procédures d'attribution d'une bourse sur critères sociaux et pourrait être étendue à l'ensemble des EUR. Les montants sont validés dans l'accord de consortium et sont de 10 000€ pour la bourse d'excellence pour l'année M2 et deux bourses de 10 000€ répartis sur les deux années M1 et M2 pour les deux bourses sur critères sociaux.

Des précisions sont demandées ; il est supposé que cette opération de mécénat peut correspondre à une volonté de Facebook d'améliorer son image notamment suite au scandale « Facebook - Cambridge Analytica » ou la fuite de données Facebook-Cambridge Analytica qui renvoie aux données personnelles de 87 millions d'utilisateurs Facebook que la société Cambridge Analytica a commencé à recueillir dès 2014.

L'accord ne stipule en aucun manière que Facebook demande un droit à l'image ou encore l'autorisation à communiquer sur le nom des lauréats.

Echanges

Un des membres regrette de ne pas avoir pu prendre connaissance de la présentation plus tôt (elle a été mise en ligne sur le wiki le matin de la séance).

La généralisation de ce dispositif à l'ensemble des EUR ne semble pas être, de l'avis d'un membre, la meilleure décision bien que motivée par un souci de solidarité. Il est confirmé que la délibération concernera uniquement l'EUR DS4H et spécifiquement ce dispositif d'attribution dans le cadre de l'opération de mécénat Facebook. Le conseil académique discutera du cadre nécessaire à l'extension de ces dispositifs d'attribution de bourses à l'ensemble des EUR, le COSP des EUR définira les mises en œuvre plus adaptées et spécifiques.

Un membre relève que dans le cadre des bourses à caractère social, l'implication des services sociaux devrait être décisionnaire. Les bourses à critère social sont généralement délivrées par le CROUS dont les services ont une pratique plus aboutie de sélection contrairement aux services sociaux de notre établissement. Toutefois les assistants sociaux de notre université seront pleinement concernés par le futur cadrage de ce dispositif d'attribution de bourses sur critères sociaux.

Une reformulation sera à l'étude sur la durée d'application de la délibération.

La procédure d'attribution au mérite et sur critères sociaux de bourses de Master au bénéfice d'étudiants français ou étrangers inscrits dans les Masters 1 et 2 relevant de l'Ecole Universitaire de Recherche DS4H comme amendée en séance est approuvée à l'unanimité des voix.

I – QUESTIONS FINANCIERES

I – 1 BUDGET RECTIFICATIF 2020 N°1 D'UCA

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières.

Ce 1er budget rectificatif de l'établissement expérimental UCA est essentiellement technique et a pour objectif principal de réajuster (augmentation ou diminution des enveloppes)

- La subvention pour charge de service public,
- Les ouvertures des opérations pluriannuelles (Conformément aux règles budgétaires et comptables, l'établissement doit prévoir de représenter le report des opérations pluriannuelles non consommées de l'année n-1),
- Les ressources propres,
- Les dotations aux amortissements et les quotes-parts des subventions (grâce aux éléments définitifs du compte financier 2019).

Le tableau des emplois

Il exprime le plafond d'ETPT de l'établissement consommable sur l'exercice. Au budget initial le plafond était de 3026 ETPT, il est à présent de 3031 ETPT (donc augmentation du plafond d'emploi de 5ETPT)

8

La situation budgétaire

Augmentation des 3 enveloppes ; masse salariale, fonctionnement et investissement, d'environ 18,5 M€, soit un total de 287M€.

Les autorisations de crédit de paiement augmentent de 25 millions.

Les recettes ont augmenté de 16,7M€

La différence entre recette et décaissement donne un solde budgétaire déficitaire. (Les encaissements seront inférieurs aux décaissements). La trésorerie étant importante le prélèvement sur la trésorerie de 11,8M€ n'est pas problématique.

La situation patrimoniale

Le résultat prévu à 3,9M€ est impacté sur le réajustement des dotations aux amortissements (+555K€) et des quotes-parts des subventions (-2M€), mais la CAF n'est impactée que de -88000€. Ces opérations se sont neutralisées et ont eu un effet négatif limité.

Le résultat d'exploitation est de 1,9M€ d'excédent.

La CAF reste stable, elle passe de 5,192M€ à 5,1 M€.

En raison de l'augmentation des investissements (+7,8M€) et des ressources (+5,5M€), l'augmentation du prélèvement sur fonds de roulement sera d'1,4M€ (au budget initial la prévision du prélèvement sur FDR était de 2,1M€ donc 3,4M€ de prélèvement total)

Il est prévu de prélever 11 M€ sur la trésorerie.

Le comparatif entre les résultats budgétaires et comptables montre un solde budgétaire déficitaire (-11,8M€) cependant le résultat reste excédentaire (+1,9M€).

Les opérations pluriannuelles

- Un Plan pluriannuel d'investissements à hauteur de 84,4M€ : 5 opérations immobilières financées par le CPER et l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée 11M€, en autofinancement)
- 363 contrats de recherches gérés en 2020
- Un idex à 60,6M€ hors labex
- Une EUR financée au PIA 3 : DS4H : 17,5M€
- Les contrats de bourses de mobilité et d'enseignement sont financés à 57% par l'Europe.

Si la totalité du budget présenté est exécutée :

- Le FRD sera de 22,6M€ (soit 31,25 jours donc au-dessus de la norme règlementaire),
- La trésorerie sera de 40M€ (soit 56 jours)
- Le taux de déficit sera sous le seuil de vigilance (entre 0 et 2%)
- La part de l'autofinancement sera de 11% alors qu'idéalement ce taux devrait être bien supérieur à 30 %.

Présentation de M. Eric NASICA, Vice-président Finances.

Cette intervention s'inscrit dans le fil des conclusions budgétaires ici présentées, notamment par rapport au besoin en ressources propres. En particulier en relation avec le besoin de financements importants généré mécaniquement par les opérations pluriannuelles d'investissement.

N. Nasica remercie les équipes de la DAF et de l'agence comptable pour leur professionnalisme. La mise en place d'une commission des finances est en effet souhaitable, composée de personnes impliquées et motivées, elle sera concernée par les futurs projets d'établissement.

La question des **ressources propres** (financières) est en **lien** avec les questions des **ressources humaines**.

Les objectifs

L'établissement se doit de développer ses ressources propres par rapport aux futures opérations. Le fonds de roulement, qui paraît imposant, une fois retraité ne semble plus aussi confortable et laisse entrevoir des risques éventuels. Serait-il en mesure de soutenir les enjeux de l'établissement ?

L'université génère des ressources propres surtout grâce à ses formations. Notamment les **formations en alternance et continue**, qu'il faut **développer** car elles sont un facteur d'insertion professionnelle important. Les règles de répartition de ces ressources propres, comme pratiquées par l'établissement, manquent de transparence, de stabilité et méritent d'être clarifiées. **Redéfinir lisiblement ces règles de répartition** sera l'un des objectifs.

Inciter les personnels à prendre des responsabilités d'encadrement pédagogique et à développer des formations génératrices de fonds propres.

Le projet

Une politique de rémunération incitative pour les personnels d'UCA liant ressources propres et intéressement, fondée sur deux principes :

- Des règles de répartition des ressources propres à la fois simples, transparentes et stables (qui instaurent un climat de confiance et donnent une lisibilité pour le pilotage budgétaire);
- Le développement et la répartition des ressources propres doivent s'inscrire dans un mécanisme « gagnant (au niveau des personnels) - gagnant (au niveau des composantes) - gagnant (au niveau de l'établissement) ».

Les moyens

Mobiliser les composantes (EUR, écoles, instituts) qui sont par essence au centre de ce dispositif et seront amenées à mettre en place et à développer des stratégies visant à renforcer leurs ressources propres. En agissant sur les diplômés en alternance, la formation continue (proposer des modules de formation courts à valoriser auprès des entreprises), les diplômés d'établissement, les diplômés en partenariats internationaux (doubles diplômés).

La méthode

10 Chaque composante d'UCA sera consultée (rencontre sur site avec vice-président RH et Finances) mi-mai afin de faire le point sur ses attentes, propositions et projets vis-à-vis de cette nouvelle politique.

A l'issue de cette consultation, un texte précisant les modalités de la politique d'intéressement sur ressources propres sera validé au niveau de l'établissement et s'appliquera dès la rentrée 2020 à l'ensemble des formations « autofinancées ».

Ce texte définira de manière claire et précise:

- a) les critères définissant le caractère autofinancé d'une formation;
- b) les modalités de la politique d'intéressement accompagnant le pilotage et le développement de la formation.

Les attentes

- Les efforts et résultats réalisés par l'ensemble des personnels (équipes pédagogiques et administratives) d'une composante pour développer les ressources propres doivent être encouragés et valorisés à travers une politique de rémunération clairement définie et fondée sur l'intéressement.
- Une part précisément définie des ressources propres générées par les composantes devra revenir à l'établissement et abonder l'enveloppe budgétaire destinée à la politique de rémunération des autres personnels administratifs de l'établissement (sans lien direct avec ces formations).

Après avoir identifié les formations autofinancées dont l'équilibre financier dégage un excédent budgétaire, il faut penser un système de répartition.

- Une partie vers le(s) responsable(s) de la formation et les enseignants participant activement à la formation (avec un plafond par responsable),
- Une partie vers les personnels BIATSS de la composante (avec un plafond par personnel),
- Une partie vers l'établissement. Cette partie pourra venir abonder l'enveloppe budgétaire destinée à la politique RH et sociale de l'établissement,
- Une partie vers le Centre de Formation des Apprentis afin de sécuriser la pérennité financière de la formation. Le montant accumulé au CFA pour cette formation sera toutefois limité à l'équivalent d'une année de fonctionnement (Objectif : éviter les soldes budgétaires « excessifs » dormant au CFA), (c'est le CFA de Marseille qui gère les fonds versés par les entreprises pour la formation des apprentis, en mutualisant les risques),
- Une partie vers la composante afin d'en renforcer les fonds propres.

Externalités positives attendues

- Amélioration de la rémunération des personnels concernés directement ou indirectement par le succès de la politique de formation, (résultat de la QVT : souhait des personnels d'une meilleure considération et rémunération),
- Amélioration de la transparence sur le montant et l'utilisation des ressources propres grâce à la mise en place de règles de répartition simples et stables donnant une visibilité budgétaire plus claire,
- Économie budgétaire pour UCA grâce à l'autofinancement par les composantes des coûts de certaines formations ainsi que d'une partie des primes de responsabilités pédagogiques,
- A terme, doter les composantes d'une forte autonomie financière leur donnant davantage de marge de manœuvre en termes de politique RH, pédagogique et scientifique.

Echanges

Plusieurs membres souhaitent s'exprimer. La parole leur est donnée.

• Un membre demande pourquoi faire peser exclusivement sur les ressources humaines les investissements immobiliers. Il est répondu que l'enveloppe consacrée aux dépenses immobilières représente une très faible part (1%) du budget de l'établissement, la masse salariale ne sera pas impactée par les importantes dépenses d'investissement. Or, ce dispositif a pour but d'améliorer le niveau des rémunérations. Une cellule de valorisation du patrimoine immobilier a été mise en place avec l'OCA, la villa Arson et le CHU, grâce à un budget spécifique alloué par le ministère, plusieurs projets sont à l'étude.

• Un membre (Sarah Labat-Jaquemin) s'étonne que cette présentation n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de la séance. Par ailleurs le mécanisme « gagnant, gagnant, gagnant » concerne les personnels, établissement et les composantes, mais qu'en est-il des usagers (étudiants) ? Et enfin les conclusions de l'enquête QVT (qualité de vie au travail) qui a été évoquée, ne semblent pas faire état de l'individualisation des rémunérations mais plutôt de la mise en concurrence et de l'évaluation permanente des personnels. Plutôt que de définir de « scandaleux » le montant réduit des primes des BIATSS, il faut davantage déplorer l'inégalité dans leur versement. En

arguant du faible niveau des rémunérations, il n'est pas acceptable que l'établissement se focalise sur les formations autofinancées qui dégagent des bénéficiaires et se détournent de la formation initiale sous prétexte qu'elle n'est pas lucrative. C'est contraire à la préservation d'un service public d'enseignement supérieur que de nombreux collègues s'évertuent à défendre.

M. Nasica répond : Les étudiants sont satisfaits et reconnaissants de pouvoir faire des formations en alternance. Elles permettent aux étudiants qui n'en ont pas les moyens, de faire un master tout en étant rémunérés. De plus elles garantissent un taux d'insertion de 100%.

Il précise ses propos sur le chapitre des formations autofinancées en affirmant qu'à aucun moment il a mentionné que l'établissement doive se détourner de la formation initiale car ce n'est pas sa volonté. L'importance de la formation initiale semble évidente et essentielle, elle prévient, entre autres, de la fuite des étudiants vers l'enseignement privé. Ce nouveau mécanisme de redistribution des ressources générées par les formations autofinancées, jusqu'à présent obscur, garantit une application plus démocratique du dispositif et a aussi pour visée de fédérer l'ensemble de la communauté universitaire autour de la question du développement des ressources propres.

•Un autre membre (Erwan Philippe) regrette l'absence de ce point de l'ordre du jour ainsi que des rajouts en début de séance. A propos de la recherche de financement (hormis ceux alloués par l'état, d'autres financements externes ou encore ceux générés par les droits d'inscription), on pourrait observer une dégradation de l'enseignement en proposant des formations tronquées d'heures de cours (donc avec une perte de qualité) pour augmenter leur rentabilité ou diminuer leur coût.

Lecture de la déclaration liminaire au Conseil Académique d'Université Côte d'Azur du 10 mars 2020 à propos de la lettre sur la politique financière des formations sur ressources propres.

« Nous, élus de la liste Service Public et démocratie universitaire tenons à exprimer notre refus et notre préoccupation de la politique annoncée par la lettre envoyée aux membres du Conseil Académique intitulée « La politique financière des formations sur ressources propres » qui fixe des objectifs :

- d' « allègement des heures maquette » des formations afin de leur permettre d'atteindre leur « seuil de rentabilité » ; *nous sommes dans le service public et pas dans une entreprise privée.*
- d'« autofinancement des coûts des formations »
- de création de diplômes universitaires aux tarifs élevés, favorisés par l'intéressement des personnels qui s'y engagent.

Le modèle d'incitation financière présenté, visant à pousser les collègues à développer des formations rémunératrices nous semble porter en son sein la dégradation du service public d'enseignement supérieur. En effet, comment ne pas imaginer que l'investissement de travail fourni par les collègues pour la création, le développement et les enseignements faits pour et dans ces formations ne porte atteinte à la qualité du service d'enseignement en formation initiale. Sur ce point et pour ne pas paraître dogmatique, nous demandons à ce que soit porté à notre connaissance, en vue de la préparation des prochains CA et CAC, les évolutions depuis 10 ans du nombre d'heures enseignées par les enseignants-chercheurs dans des formations DU/DE par rapport au nombre d'heures d'enseignement dans les formations initiales nationales.

Nous pensons également que les enseignant-chercheurs n'ont pas vocation à être les VRP de l'institution en cherchant des moyens de financer l'université par le biais des frais d'inscription et/ou par la recherche de taxes professionnelles. *En effet, nous sommes fonctionnaires, nous sommes payés par l'Etat qui est financé par les impôts des citoyens.*

Par ailleurs, nous tenons à rappeler notre opposition au développement de l'individualisation des rémunérations qui, par définition, est source d'inégalités mais, aussi d'incertitudes, de conflits, de mal-être au travail, de sentiments d'injustice (c'est l'inverse de la QVT). Ce n'est pas par ce biais que l'on améliorera la qualité de vie au travail. *Je rappelle que le service public n'est pas le fruit d'un super homme ou d'une super femme mais le fruit d'un travail collectif.* »

M. Nasica certifie n'avoir à aucun moment évoqué, dans ses propos, une hausse des droits d'inscription pour les formations initiales, ce texte fait peut-être référence aux DU.

- *Un membre prend pour exemple le DU sur le Big Data dont les droits d'inscription sont élevés et se demande si l'on ne doit pas craindre une évolution vers une formation autofinancée.*

M. Dalloz rappelle que la définition d'une formation autofinancée doit être discutée entre les directeurs et directrices de composante et le conseil.

- *Un membre (Luc Pronzato) revient sur le reproche qui lui a été fait d'avoir diffusé un document de travail commenté avant la séance et demande si à présent il peut le diffuser. Les retours qui lui ont été fait ne font pas apparaître une impression de dispositif « gagnant-gagnant-gagnant » mais plutôt perdant, ce document préparatoire au CAC semble avoir choqué, le rejet est profond car cela représente une remise en cause du rôle de l'université. Le même membre indique que de nombreux collègues ont été choqués en particulier par la mention dans la même phrase dudit document préparatoire au CAC, de l'allègement des heures maquettes et de la recherche du seuil de rentabilité financière des formations. Il lui est répondu qu'en aucune manière il n'est question de lui dire ce qu'il a ou pas le droit de faire, en l'occurrence il s'agissait juste d'un avis. Le procès-verbal qui reprendra les discussions de cette séance sera en libre accès sur le site et largement diffusé.*

M. Nasica répond que, puisque le stade des échanges sur la question est atteint, il serait bien d'en discuter aussi avec lui. Pour l'instant ce sont des propositions, des projets qui doivent être débattus avec la communauté. Cette présentation se voulait juste être une amorce à la discussion sur les moyens d'augmenter les ressources propres de l'établissement.

- *Intervention d'un élu qui prend l'exemple de l'UFR Médecine qui propose de nombreux DU depuis longtemps, essentiellement destinés aux professionnels de santé mais qui n'interfèrent pas avec le système LMD. Rappelons que l'université a aussi une mission de formation tout au long de la vie. Cet apport de fonds fort utiles (financer des projets, des travaux...) dégagé par ces formations ne doit pas être déprécié ou redouté. Cet avantage ne met en aucun cas en péril les missions principales de l'université. La déclaration qui vient d'être lue traduit une posture figée de notre établissement et n'est pas vraiment en adéquation avec la réalité de l'éducation vers laquelle on tend aujourd'hui.*

- *Intervention d'un élu à qui il semble que soit fait ici le procès de l'apprentissage. Or la formation continue a toujours existé et elle présente beaucoup d'avantages pour l'étudiant. Il faut définir un modèle économique qui nous permette de trouver des financements et qui, avec plus de*

transparence, permettrait aussi de financer la recherche ou encore des formations qui ne pourront jamais s'autofinancer (parce que sans application directe dans le monde économique). La commission des finances doit se mettre en place, M. Gautero, pourrait faire des propositions de composition sur la base de ce qui a déjà existé (commission présidée par un élu) pour le conseil du 26 mars prochain.

La liasse des tableaux réglementaires du Budget Rectificatif 2020 n°1 tel que présentée en séance est approuvée à la majorité des voix et deux abstentions.

I – 2 COMPTE FINANCIER 2019 DE L'UNS

Présentation de M. Christian SANCHEZ Agent Comptable.

Le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice pour toutes les opérations exécutées du 1^{er} janvier au 31 décembre et compte tenu de la réglementation les comptes doivent être soumis au 15 mars N+1. Une date de clôture toujours tardive, toutefois pour 2019 les travaux de fusion ont complexifié l'arrêté des comptes.

Contexte et faits marquants

14 1 - L'établissement a essayé d'anticiper la fusion de nos comptabilités UNS /UCA par un recensement de la qualité des comptes et par l'apurement méthodique des comptes de tiers (qui enregistrent les échanges financiers entre l'Université et 3 types d'organismes : fournisseurs, clients et les collectivités publiques ou l'État).

2 - Certification des comptes.

Seule demeure la réserve sur l'inventaire physique pour UNS.

Certification sans réserve des comptes 2019 de la COMUE UCA

Préalable très satisfaisant pour le démarrage de l'Université intégrée.

3 - Le délai global de paiement (DGP) est satisfaisant. Il s'agit du délai de paiement des factures imposé par la réglementation qui est fixé à un maximum de 30 jours. Le non-respect de ce délai entraîne des sanctions (intérêts moratoires versés aux fournisseurs)

Son évolution :

En 2016 un DGP de 21 jours - Année de généralisation du service facturier

En 2017 un DGP de 54 jours – Recul lié aux contraintes techniques GBCP, notamment écritures + complexes et certification.

En 2018 un DGP de 15 jours – Retour dans le délai réglementaire et atteinte de l'un des deux principaux objectifs de l'Agence.

En 2019 un **DGP de 14 jours** pour un montant global de 22 121 factures (hors missions, remboursement aux agents et les prélèvements dont cartes achats non soumis à intérêt moratoire). D'octobre à décembre le DGP s'est drastiquement raccourci alors même que le nombre de facture augmentait. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la chaîne financière (gestionnaires, référents financiers, DAF et agence comptable).

Les principaux résultats

Les dépenses progressent de 1,23% et nos ressources progressent de 1,47% ce qui génère une différence de +700K€. Le compte financier 2019 présente un **résultat excédentaire de 8 496K€**. A titre indicatif il était de 7 796K€ en 2018.

Ce résultat, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, de la valeur nette des éléments actifs cédés et diminué des reprises sur amortissement et provisions, de la quote-part des subventions d'investissement et apports virés au compte de résultat, donne une capacité d'autofinancement – **CAF de 11 677K€**.

La CAF est en partie (2 457K€) mobilisée pour financer l'acquisition de biens durables à hauteur de 18 726K€ (financés principalement par des ressources externes à hauteur de 16 269K€). Le reste de la CAF non mobilisée soit 9 220K€ vient alimenter le Fonds de Roulement.

L'évolution depuis 2017 montre une nette progression du Résultat et de la CAF.

Les grandeurs bilancielle, les principaux comptes

Le **fonds de roulement est de 25 827 708€** soit 43 jours de fonctionnement (nombre de jour que l'établissement peut financer en terme de dépenses réelles). **Le besoin en fonds de roulement est négatif – 10 869 533€** et traduit une bonne santé financière.

La **trésorerie est de 36 697 241€**, elle est en augmentation et représente 61 jours de fonctionnement.

15 Parmi les **comptes significatifs**, il faut relever l'apurement conséquent des factures non parvenues. Une très nette progression du recouvrement des créances clients et impayés, (l'établissement s'est doté d'un bureau de recouvrement). Et une amélioration du traitement des versements sans indication - paiements reçus et non identifiés - (compte à la gestion ardue). Le traitement de ces comptes est plus que satisfaisant au regard de ses valeurs de 2017.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières.

La liasse de tableaux budgétaires réglementaires doit également être validée par le conseil.

Le tableau des emplois

Une consommation de 2 466 ETPT dont 1 131 EC titulaires, 8 EC CDI, 196 EC non permanent (ATER, doctorant), 46 doctorants, 831 BIATSS (financés par état) et 254 BIATSS (financés sur ressources propres). Auquel s'ajouteront les 393 ETPT de la ComUE UCA au compte financier du nouvel établissement. Les intervenants extérieurs ne sont pas compris dans le calcul des ETPT. Cependant leur rémunération impacte la masse salariale.

La situation budgétaire

242,5 M€ ont été encaissés en recette dont 229 877K€ de recettes globalisées (La SCSP est d'environ 190,5M€) et 12 663K€ de recettes fléchées

Un focus sur le ligne « fiscalité affectée », une recette qui comprend la CVEC et la taxe d'apprentissage.

Les dépenses de l'établissement sont de 233,6M€. Ce qui génère un solde budgétaire positif de 8 889K€.

En terme d'autorisation d'engagement il a été consommé environ 249M€.

La situation patrimoniale

L'apport au Fond de roulement de 9M€ qui peut paraître important est dû à un élément « exogène » lié à la réglementation comptable qui a été modifiée notamment sur la comptabilisation des droits d'inscription. Auparavant les droits d'inscription étaient comptabilisés sur l'année universitaire et non civile, ils étaient proratisés sur les deux exercices (4/10^{ème} entre septembre et décembre). A présent les DI ne sont plus proratisés ce qui explique que les 3,3 M€ de l'exercice précédent qui auraient dû impacter le compte de résultat de l'exercice 2019 ont impacté le report à nouveau et donc augmenté le FDR de +3M€. L'apport au FDR réel liée à l'activité normale est d'environ 6M€.

La trésorerie a augmenté de 4,4M€.

Il est intéressant pour une parfaite connaissance de la situation financière de l'établissement de présenter les deux comptabilités ; budgétaire et comptable. En terme d'exécution les données (résultat budgétaire et résultat patrimonial) se rejoignent.

Etat des lieux de l'établissement expérimental UCA au 1^{er} janvier 2020.

16

Les comptes de la ComUE UCA et de l'UNS ont été consolidés.

Un FDR net global à 25 827 709€

Une trésorerie à 51 405 882€

Une situation saine favorable à l'essor du nouvel établissement, mais des marges de progression à trouver et une vigilance à conserver (cf. BR1 2020) :

- des opérations immobilières qui vont nécessiter beaucoup de trésorerie
- un FDR net disponible à hauteur de 6M€

A surveiller ; le « taux de déficit » (résultat comptable/totalité des produits) en augmentation, (de 1% en 2017), est à présent de 3, 2%. Malgré un résultat excédentaire, les ratios de suivis corrigent cette impression confortable et place la situation financière de l'établissement dans la norme. Rappelons que ce résultat génère une CAF suffisamment importante nécessaire au financement des investissements. L'augmentation du taux d'autofinancement (2% en 2017 et de presque 5% en 2019) est de bon augure.

Les opérations immobilières sont très consommatrices de trésorerie. Une autre valeur importante le **FDR net disponible de 6M€** qui se calcule ainsi : Le FDR – provisions (dettes incertaines comme un litige au dénouement difficile à prévoir) – opérations pluriannuelles autofinancées ((projets pluriannuels d'investissement PPI dont l'Agenda d'accessibilité programmé Ad'AP (obligatoire, qui s'élève à 11M€ et sans financement extérieur)) - la CVEC non consommée(1M€).

Pour conclure malgré des valeurs encourageantes la vigilance est de mise, l'établissement doit rester en mesure de faire face à des dépenses imprévues. Pour rappel en 2018 le FDR net disponible était négatif.

M. Stéphane MARFISI, Commissaire aux Comptes du cabinet MAZARS présente son opinion.

Préambule

- Ce rapport émis revêt la particularité d'être présenté à un conseil d'administration qui n'est pas celui de l'établissement audité.
- Cette année un certain nombre de changements de méthode imposés par l'évolution réglementaire sont intervenus. Ils ont donné lieu à une présentation de comptes pro forma afin d'assurer une comparabilité des comptes entre 2019 et 2018. Dans les comptes annexés au rapport figurent une colonne comptes 2019, une colonne comptes 2018 certifiés et une colonne comptes 2018 corrigés (qui présente les états financiers selon les règles de 2019). D'un point de vue réglementaire, les changements de méthode, qu'ils soit imposés ou du fait de l'établissement, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport.
- Cette année, l'opinion de certification émise présente une réserve à l'instar de celle des comptes 2018. Depuis plusieurs années, le cabinet Mazars accompagne l'UNS, avec parfois des opinions entachées de plusieurs réserves et au fil du temps, on constate que des efforts importants ont permis de lever progressivement plusieurs réserves à l'exception de celle du défaut d'inventaire physique des immobilisations. Force est de constater une amélioration constante de la qualité comptable.

L'opinion

17

L'avis, sous réserve du point décrit dans le paragraphe « fondement d'opinion avec réserve » qui sera présenté ultérieurement, est le suivant :

Les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'établissement au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux.

Formulation de la réserve.

L'université n'a pas procédé à un inventaire physique récent des immobilisations corporelles hors patrimoine immobilier et n'a pas mis en place des procédures fiables de suivi des sorties d'immobilisation qui puissent garantir la réalité et l'exhaustivité des valeurs inscrites à l'actif du bilan.

Echanges

Il faut donc être en mesure de faire un recensement des composants d'actif.

Le cabinet n'est pas en mesure de dire combien d'université ont ou n'ont pas cette réserve. Cette réserve est maintenue car nécessaire mais elle a une portée relative au regard du patrimoine global : 411M€ d'immobilisations nettes, l'incertitude évoquée à travers cette réserve représente 10 M€ à 15M€ de composants non documentés.

Externaliser cette tâche d'inventaire physique serait très onéreux. Le processus est complexe et contraignant (tout étiqueter, figer cette tâche dans un instant t, beaucoup de personnels à

mobiliser, traiter l'information, valoriser des actifs découverts sans valeur dans les comptes, mise au rebus des actifs inscrits dans les comptes mais qui n'existent plus).

La réglementation comptable donne un seuil (800€) en dessous duquel l'établissement a la liberté d'enregistrer ou pas la dépense en charge.

Des remerciements sont formulés aux principaux interlocuteurs : l'agence comptable et la direction des affaires financières pour la qualité des informations et des documents transmis

La liasse des tableaux réglementaires du Compte Financier 2019 de l'Université Nice Sophia Antipolis, l'affectation du report à nouveau débiteur, 7 900 985,16€, au débit du compte 10682 « réserves facultatives » et l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 8 496 466,52€ au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » sont approuvées à la majorité des voix et quatre abstentions.

I – 3 COMPTE FINANCIER 2019 DE LA COMUE UCA

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable.

Contexte et faits marquants

1 - En 2019 un deuxième audit effectué sur les comptes (passage aux RCE en 2018). L'audit réalisé par les commissaires aux comptes du cabinet KPMG certifié à nouveau, sans réserve, la régularité et la sincérité des comptes d'UCA. Ce qui représente un message très favorable pour la création de la nouvelle Université UCA 2020 et fait écho à l'opinion exprimée par les Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'UNS.

2 - Anticipation de la fusion des comptabilités, dès janvier 2019, par la mise en place d'un système d'information (SIFAC) identique à celui d'UNS et par l'harmonisation des procédures de dépenses (un service facturier commun à l'UNS et à la ComUE UCA qui accélère et optimise le processus de la dépense)

3 – Une forte hausse de l'activité qui se traduit par une élévation du nombre d'actes et des volumes financiers traités tant en dépenses qu'en recettes. Des résultats mesurés compte tenu de la structure financière et du poids de l'IDEX.

Le compte de résultat

L'évolution des produits et des charges depuis 2017 est relativement similaire. La progression est importante ; environ 13 millions en 2017 pour environ 24 millions en 2019. Pour cette année il faut noter une évolution globale d'environ 4,6 millions pour les produits et les charges.

Les principaux produits

- La subvention de fonctionnement du ministère qui est relativement stable, elle représente 28% des recettes de fonctionnement,
- La subvention « investissements d'avenir » de l'ANR représente 54% du poids dans les recettes de fonctionnement.

Une dépense majeure : les charges de personnel

La même tendance est observée, la part de salaires versés dans le cadre des « investissements d'avenir » (IDEX) a connu une forte progression (72%) (ce qui reflète une bonne exécution financière de l'IDEX), alors que celle des salaires hors IDEX est relativement stable (4%).

Répartition des dépenses 2019

Elle exprime une forte part dédiée aux charges de personnel (16 644K€). Une part équivalente de dépenses d'exploitation (3 256 K€) et consommation de l'exercice (3 879K€) et une moindre part pour les dotations aux amortissements (289K€).

Répartition des recettes 2019

La plus importante étant la subvention « investissement d'avenir » de l'ANR (13 169K€), suivie de la subvention d'exploitation du ministère (9 559K€) et dans une moindre mesure les ressources propres (1 126K€) les reprises sur subvention (219K€) les produits de gestion courante (124K€).

19

Le compte de résultat synthétique

Le résultat s'équilibre à 24 millions, avec un bénéfice de 129K€

Détermination de la capacité d'autofinancement CAF

Le **résultat de 129K€** permet de déterminer la CAF. La CAF représente ce que l'établissement est en mesure de financer à travers la réalisation de son cycle d'exploitation annuel pour faire face à ses investissements.

Variation du Fonds de roulement et le financement des immobilisations

Le montant de la **CAF (199K€)** augmentée des financements obtenus (542K€) peuvent absorber les actifs immobilisés (726K€) et donne une **variation du FDR de +15K€** qui viendront abonder le FDR.

Bilan et structure financière

Un bilan agrégé qui montre

A l'actif : 1 431K€ d'actif immobilisé (biens durables acquis par l'établissement).

Au passif : Les capitaux propres 1 769K€ ainsi que les provisions pour risque et charges 33K€

Un bilan qui s'établi à 32 892K€

Les valeurs qui en découlent sont :

Un passif (ressources durables de l'établissement) de 1 802K€

Un actif (biens durables de l'établissement) de 1 431K€

Le passif auquel on soustrait l'actif donne Le **fonds de roulement de 371K€**

Le **besoin en fonds de roulement** quant à lui est négatif **-14 338K€**. Il est obtenu par la soustraction suivante : Créances 16 752K€ moins Dettes 31 090K€

Le besoin en FDR étant négatif il génère un flux positif de **trésorerie 14 709K€** soit le FDR - BFDR

Le niveau de trésorerie est important par rapport à la taille de l'établissement, elle est venue s'ajouter à celle de l'UNS au 1^{er} janvier 2020.

Une trésorerie qui équivaut à un peu plus d'une année de fonctionnement IDEX.

La réalisation des équilibres

L'équilibre entre les recettes et les dépenses se réalise à 24 197K€ grâce à l'excédent de l'exercice qui est de 129K€ pour la section de fonctionnement.

Pour la section investissement l'équilibre est à 741K€ grâce à l'augmentation du FDR de 15K€.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice des Affaires Financières.

La liasse de tableaux budgétaire réglementaires doit également être validée par le conseil.

Le tableau des emplois

Il est le reflet de la consommation, aussi bien sur les financements de l'état que sur les ressources propres, pour l'année 2019, est de **393 ETPT** - Equivalent Temps Plein *annuel* Travaillé (unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds). L'an dernier la consommation était de 322 ETPT.

La situation budgétaire

A chaque épisode financier de l'établissement (budget initial, budget rectificatif, compte financier) sont votés les autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Les autorisations d'engagement (AE) constituent «la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » (bon de commande, marchés, engagement juridique ...)

Les crédits de paiement (CP) représentent «la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ». Ou encore la trésorerie que l'on s'autorise à décaisser dans l'année.

Sur l'exercice 2019 28 millions de recettes encaissées en distinguant les recettes globalisées (environ 13 M€) des recettes fléchées (environ 15 M€) pour une parfaite compréhension des membres du conseil. Les recettes globalisées, n'ont pas d'utilisation prédéterminée. Exemples : la subvention pour charges de service public, les autres subventions publiques et dotations de l'État sans destination spécifique et la plupart des ressources propres.

Les recettes fléchées sont prédéterminées et elles sont destinées à la réalisation de certaines natures de dépenses bien identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Elles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation. Elles doivent être justifiées c'est le cas pour l'IDEX.

En comptabilité générale il a été présentée la différence entre les produits et les charges, en comptabilité budgétaire on présente la distinction entre les encaissements des recettes et les crédits de paiement en dépenses, le solde budgétaire de 2,8M€ étant la différence entre ces deux valeurs.

La situation patrimoniale

Elle renseigne sur le rattachement des charges et des produits de l'exercice. La trésorerie a bien augmenté du fait des encaissements supérieurs aux décaissements.

Ce tableau reprend les éléments communiqués plus haut à savoir l'apport au FDR, le résultat d'exploitation, la CAF et la variation de la trésorerie.

M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes du cabinet KPMG présente son opinion

Le rôle du commissaire aux comptes est d'émettre une opinion sur les comptes qui viennent d'être présentés. Cette année ce rapport est un rapport d'audit au regard de l'intégration de l'établissement dans UCA au 1^{er} janvier 2020.

L'audit a été effectué selon les normes internationales d'audit telle qu'agrées par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 11 avril 2019. Les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'établissement au 31 décembre 2019 ainsi que le résultat de l'exercice conformément au référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux.

Les comptes présentés sont certifiés, ils sont réguliers et sincères, aucune réserve ni observation ne sont émises.

Des remerciements sont formulés aux principaux interlocuteurs : l'agence comptable et la direction des affaires financières pour la qualité des informations et des documents transmis.

Echanges

Un membre suggère que soit mis en place une commission des finances qui permette entre autres, une meilleure compréhension technique de ces considérations comptables et budgétaires et plus largement de la situation financière de l'établissement.

A la demande de précisions sur les ETPT, il est répondu que le tableau des emplois fait apparaître la consommation de 2 EC titulaires, 165 EC en CDD (essentiellement des doctorants financés par le ministère, 14 BIATSS (titulaires, CD, CDD financés par le ministère). Soit Au total 181 ETPT sous plafond Etat. Auxquels s'ajoutent 211 ETPT financés hors SCSP : dont 126 ETPT pour la partie doctorants financés sur ressources propres (N.B. 126 ETPT ne correspondent pas forcément à 126 postes car il faut tenir compte par exemple des contrats qui débutent en cours d'année et puisque l'ETPT est une mesure annuelle il faut proratiser selon la durée effective de travail sur l'année) 2 CDI BIATSS et 81 BIATSS non permanents.

A la question adressée au commissaire aux comptes sur le positionnement de la ComUE UCA au regard de la situation financière des autres universités il est répondu que les comptes de la ComUE sont bien maîtrisés et de bonne qualité.

Sur le chapitre de la stratégie de l'établissement, l'excédent de trésorerie observé signifie-t-il que les financements obtenus n'ont pas été suffisamment distribués. Une explication de cette importante trésorerie est donnée par l'analyse du tableau de opérations pluriannuelles. Hormis

les opérations de l'IDEX d'autres financements ont été obtenus dont DS4H, Ecri+ et partenaires de plusieurs PIA, 3IA, fonds européens pour la mobilité (80% de la subvention versée à la signature du contrat). Tous ces financements concourent à forcer la trésorerie, en aucune manière cela signifie que les fonds IDEX n'ont pas été utilisés. Tous les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche ont une trésorerie excédentaire et un BFR négatif, la subvention allouée par le ministère est reçue chaque trimestre, ce schéma constitutif nous permet de faire face aux opérations immobilières. Il est difficile de corriger cet effet, le niveau réel de trésorerie diminué des montants engagés sur les opérations pluriannuelles s'approcherait davantage au fond de roulement net qui sera présenté au point du BR N°1 d'UCA. La trésorerie fluctue constamment au gré des encaissements et décaissements, elle n'est pas un indicateur des réserves de l'établissement, seul le fond de roulement net qui est arrêté chaque année en est le reflet.

La liasse des tableaux réglementaires du Compte Financier 2019 de la ComUE Université Côte d'Azur, l'affectation du report à nouveau créditeur, 4 493,47 €, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » et l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2019, 129 445,08 €, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » sont approuvées à l'unanimité des voix.

II – 4 TARIFS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

22

Tarifs de l'UFR Médecine

Rectification de la délibération n°2019-80 du 13 décembre 2019 portant sur la prise en charge partielle des droits d'inscription au Diplôme Universitaire « Art du soin » de l'UFR Médecine.

La rectification de la délibération n°2019-80 du 13 décembre 2019 portant sur la prise en charge partielle des droits d'inscription au Diplôme Universitaire « Art du soin » de l'UFR Médecine, entachée d'une erreur matérielle en remplaçant à l'article 1, ligne 3 la mention « 657 euros » par « 707 euros », est approuvée à l'unanimité des voix.

Tarifs de l'UFR STAPS

Les tarifs de mise à disposition de locaux de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – STAPS doivent être approuvés pour cette nouvelle année.

Echange

Ces tarifs ne peuvent s'harmoniser à ceux du SUAPS car ils ne concernent pas le même public ni les mêmes prestations.

L'intégration des installations sportives du STAPS à l'offre sportive du SUAPS semble être un autre débat.

REDEVANCE DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX : UFR STAPS

	Période universitaire			Hors période universitaire		
	Heure	1/2 journée	journée	Heure	1/2 journée	journe e
HALL STAPS 1		200€ HT	400€ HT		250€ HT	500€ HT
ESPACES VERTS		200 € HT	400€ HT		250€ HT	500€ HT
CAFETERIA	50€ HT	170€ HT	300€ HT	50€ HT	170€ HT	300€ HT
MUR D'ESCALADE *	50€ HT	200€ HT	400€ HT	50€ HT	200€ HT	400€ HT
GYMNASE	100€ HT	400€ HT	800€ HT	100€ HT	400€ HT	800€ HT

23

** cette mise à disposition s'entend sans le matériel d'escalade et sans personnel d'encadrement*

Les tarifs de mise à disposition de locaux de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – STAPS sont approuvés à la majorité des voix et cinq abstentions.

II – QUESTION INSTITUTIONNELLE

II – 5 APPEL A CANDIDATURE A LA VICE-PRESIDENCE ETUDIANT

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

Le vice-président étudiant est élu par et parmi les représentants des étudiants du conseil d'administration et du conseil académique selon des modalités précisées dans le règlement intérieur. (Article 36 du décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts. Son mandat est de deux ans, renouvelable.

Les candidatures sont recevables jusqu'au 17 mars 2020, 16h.

Le scrutin se déroulera le jeudi 26 mars 2020 à 13h en salle des actes (Grand château de Valrose). Juste avant le conseil consacré aux statuts des EUR.

Echanges

Une remarque, sans rapport direct avec la question de l'élection du vice-président est formulée, sur la possibilité d'avoir un visuel sur les financements des associations étudiantes. Cette demande sera transmise à la vice-présidente vie universitaire et de campus.

L'appel à candidature à la Vice-présidence étudiant est porté à la connaissance des membres du conseil.

III – RECHERCHE

III – 6 CHANGEMENT DE LA DIRECTION ADJOINTE DU LABORATOIRE URMIS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

Un avis favorable du conseil du laboratoire URMIS du 28 janvier 2020 a été rendu.

Un avis favorable du conseil académique du 10 mars 2020 a été rendu.

Le conseil doit valider la nomination d'un nouveau directeur d'unité adjoint à l'Unité de Recherche Migrations et Société URMIS Paris : La candidature de Denis Vidal, déjà approuvée en réunion d'équipe à Paris et à Nice, est approuvée et validée par l'ensemble des membres du Conseil de laboratoire. Cette nomination prendra effet au 1er février 2020.

La nomination de M. Denis VIDAL à la direction adjointe du laboratoire URMIS Paris est approuvée à l'unanimité des voix.

IV – RESSOURCE HUMAINE

IV – 7 DEMANDE D'OUVERTURE D'UN EMPLOI DE PROFESSEUR DES UNIVERSITES A L'AGREGATION EN DROIT PUBLIC 2020

Présentation de M. Sylvain Di GIORGIO, Responsable du Service de Gestion des Personnels Enseignants Chercheurs et Enseignants.

Lors de la validation de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs au cours de la séance du Conseil d'Administration du 13 décembre 2019, l'ouverture d'un poste de professeur des universités en droit public, administratif et des collectivités territoriales avec un adossement recherche au CERDACFF, a reçu un arbitrage favorable, pour un recrutement en mutation exclusivement (article 51 ; donc uniquement des professeurs d'universités françaises déjà en poste).

In fine, la composante souhaite que l'ouverture de cet emploi soit réalisée via la publication d'un concours d'agrégation de droit public plutôt que via la mutation d'un professeur des universités déjà en poste dans un autre établissement. Le poste n'a pas encore été publié.

La demande d'ouverture d'un emploi de professeur des universités à l'agrégation en droit public 2020 est approuvée à l'unanimité des voix.

AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT POUR ENGAGER UNE ACTION EN JUSTICE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

Rappel du cadre réglementaire : conformément au Code de l'éducation, l'article 34, 23° des statuts d'Université Côte d'Azur énonce que le Président a notamment pour compétence de représenter l'établissement à l'égard des tiers, ainsi qu'en justice.

L'article 44, 14° des statuts de l'établissement prévoit, quant à lui, que le Conseil d'administration a pour attribution d'autoriser le Président à engager toute action en justice.

En application de ces articles, si l'établissement souhaite intenter une action en justice, celle-ci ne peut être engagée par son président qu'avec l'autorisation préalable du conseil d'administration.

A contrario, lorsqu'une action en justice est intentée par un tiers contre l'université, le président est compétent pour assurer la défense de l'établissement, sans autorisation préalable du conseil d'administration.

Une première action concerne un camion « Food truck » situé sur le parking du campus Carlone

Ce camion initialement installé en toute légitimité sur le parking du campus Carlone n'a à présent plus le droit d'y stationner. Le propriétaire se refuse à le retirer, il ne donne plus suite aux demandes du campus (procédure, constats, courriers) et semble, désormais, l'avoir abandonné. Pour aborder la phase contentieuse, le président doit avoir l'assentiment du conseil.

Le conseil d'administration autorise le président à engager une action en justice relative à la présence d'un camion « Food truck » sur le parking du campus Carlone à la majorité des voix et trois abstentions.

Une seconde action concerne les malfaçons de la piscine Fielding du campus Carlone

Le 20 février 2020 une réunion avec tous les acteurs (SUAPS, Direction du patrimoine, campus Carlone) s'est tenue à la Piscine Fielding pour faire un état des lieux. Les constats ne sont pas brillants au regard du coût élevé de sa construction. La garantie de 10 ans du maître d'ouvrage arrive à échéance, or parmi toutes les malfaçons déjà identifiées, de nouvelles apparaissent comme la détérioration (déplacement, éclatement par défaut de joint de dilatation) du carrelage du pourtour de la piscine. Des expertises d'assureurs ont été faites sans résultat. Afin de remédier à cette situation lamentable une expertise commandée par un juge doit être réalisée.

Le conseil d'administration autorise le président à engager une action en justice relative aux malfaçons de la piscine Fielding du campus Carlone à l'unanimité des voix.

NOMINATION DES DIRECTEURS ET DIRECTRICES PROVISOIRES DES DEPARTEMENTS DISCIPLINAIRES D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

Selon les textes fondateurs d'UCA ; le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et le Règlement Intérieur partie 3, il est question de la reconfiguration de notre établissement autour de départements disciplinaires. Il a été inscrit dans RI3 que le président nomme par arrêté des directeurs et directrices des départements disciplinaires pour une année, après avis du comité de pilotage et du conseil d'administration. Cette année doit leur permettre d'œuvrer à la mise en place des élections des futurs directeurs et directrices de département et à la constitution des comités de pilotage de ces départements. Cette liste des départements disciplinaires inscrite dans le RI3 (qui s'inspire des sections CNU et parfois en regroupe certaines) a été approuvée en conseil d'administration provisoire.

Pour désigner ces personnes, les suggestions et propositions de tous les directeurs et directrices de composante ont été recueillies. Lorsque concordantes, les propositions étaient retenues, lorsque imprécises ou contraires, aussitôt un dialogue entre la composante et la gouvernance s'engageait. La décision a été prise de composer ces équipes de direction provisoire en binômes voire en trinômes selon la configuration des départements. Sans vouloir exercer son pouvoir de nomination directe, le président a pris le temps d'établir une liste de concert avec les composantes, qui reflète un consensus de la communauté.

La situation devient pressante, le calendrier prévoit un vote des statuts des EUR le 26 mars et à partir du 27 mars les comités de pilotage peuvent se réunir. Les directeurs de départements en sont membres.

Les remarques du comité de pilotage consulté par voie électronique ont été prises en compte. Le comité de pilotage a émis un avis favorable. Après avis du CA l'arrêté de la liste sera publié et une lettre de mission individuelle sera adressée par le président à chacune des personnes y figurant. Cette lettre mentionnera l'indispensable équilibre à respecter dans le travail collectif.

Le conseil donne un avis favorable à la majorité des voix, 27 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions et un refus de vote, à la nomination des directeurs et directrices provisoires des départements disciplinaires d'Université Côte d'Azur comme détaillée dans le projet d'arrêté annexé à ce PV.

IV – CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration.

Il est demandé de préciser si l'impact financier d'une convention représente une recette ou une dépense pour l'établissement dans les tableaux présentés au CA.

Les conventions présentées entre la Fondation UCA et la ComUE UCA correspondant à un versement de l'IDEX à la Fondation UCA de 72 000€ (pour information) puis de 200 000€ (pour vote car la convention n'a pu être valablement approuvée par le CA de la ComUE) (programme UCA JEDI junior et School for Life) concernent un dispositif important approuvé par le Département, la Région, l'Académie qui permet d'accorder des bourses à des étudiants défavorisés de lycées et de collèges pour leur permettre de mieux s'insérer dans les études supérieures.

Il serait intéressant d'avoir un retour sur le nombre d'étudiants sélectionnés et mode de sélection.

Le dossier de ce programme sera mis à disposition sur le WIKI du CA.

27

Les conventions telles qu'annexées sont approuvées l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H35.

Date du prochain conseil : jeudi 26 mars 2020 à 14H en salle des actes du grand château Valrose.

Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'UCA



Les tableaux ci-après recensent les conventions présentées au Conseil pour approbation.

N°	Structure	Signataire pour l'UCA	Co-contractant	Objet	Date d'effet initiale	Durée	Préciser les incidences financières pour l'UCA	Observations complémentaires
1	Centre gestion de la fonction pub. Terr des AM	Doyen Xavier LATOUR	Centre gestion de la fonction pub. Terr des AM	Location salles	15/10/2019	1 jour	886,20	2 salles
2	IESTS	Doyen Xavier LATOUR	IESTS	Location salles	18-20/09/2029	3 jours	2 634,41	3 salles
3	UCECAAP	Doyen Xavier LATOUR	UCECAAP	Location salles	22/11/2019	1 jour	1 155,25	1 salle
4	IIOSH	Doyen Xavier LATOUR	IIOSH	Location salles	05-06/12/2019	2 jours	4 027,24	5 salles
5	Croix Rouge	Doyen Xavier LATOUR	Croix Rouge	Location salles	13/02/2020	1 jour	1 717,60	4 salles

28

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES
	Fondation Partenariale UCA	Eric DUMETZ	ComUE UCA	Jean-Marc GAMBAUDO	21-nov.-19	Avenant n°1 à une convention financière	Soutien financier d'UCA au programme pluriannuel "School for life " et actions des axes innovation, territoire et éducation de la fondation UCA	exercice 2019-2020	versement de 200 000€ au profit de la fondation UCA

